



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09 04 24

ID : 013-211301049-20240405-DEC2024_043-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2024-043

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PHILATELIE COTE BLEUE

Nomenclature ACTES : 1.2

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune de Sausset-les-Pins souhaite mettre en avant le centenaire,

DÉCIDE

Article 1 : Autoriser l'association Philatélie Côte Bleue à vendre ses timbres du centenaire lors de certaines manifestations de la commune, sans payer de droit de place ou de location de salle.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 5 Avril 2024



Le Maire,
Maxime MARCHAND